

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'OISE MAINTENUE EN VIGILANCE ORANGE POUR NEIGE ET VERGLAS : LA CIRCULATION DES POIDS LOURDS EST INTERDITE SUR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES

Météo France a maintenu le département de l'Oise en vigilance orange neige et verglas jusqu'à demain, jeudi 18 janvier, 10h00. Face à ces conditions météorologiques qui continuent de rendre la circulation difficile et dangereuse, Catherine SÉGUIN, préfète de l'Oise, appelle une nouvelle fois à la plus grande vigilance et invite à limiter les déplacements.

Météo attendue :

Des chutes de neige sont en cours. A la neige se mêlent des pluies verglaçantes généralisées sur le territoire. Les températures vont repasser largement en négatif (jusqu'à -4°C), provoquant un regel des routes mouillées.

Des éclaircies apparaîtraient peu à peu au cours de la matinée de ce jeudi.

Conséquences possibles :

- ⑩ Les risques d'accidents sont accrus en raison des sols verglacés.
- ⑩ Les conditions de circulation peuvent devenir rapidement très difficiles sur l'ensemble du réseau, tout particulièrement en secteur forestier où des chutes d'arbres peuvent accentuer les difficultés.
- ⑩ Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

Les mesures prises par l'État :

En concertation avec les gestionnaires de voirie et la préfecture de la zone de défense et de sécurité Nord, la préfète de l'Oise, Catherine Séguin a pris les mesures suivantes :

- La circulation de véhicules dont le poids total autorisé en marche (PTAC) est inférieur à 7,5 tonnes est interdite sur l'ensemble du réseau routier départemental de l'Oise. Elle est autorisée sur le réseau autoroutier et les routes nationales, limitée à 80 km/h et sans dépassements.
- La circulation pour les autres véhicules est limitée à 80km/h, y compris sur les routes habituellement limitées à 90 km/h et 110 km/h.

Par ailleurs, les transports scolaires organisés par la Région Hauts-de-France restent suspendus sur l'ensemble du territoire régional ce 18 janvier 2024.

Les conseils de comportement :

- ⑩ Limiter ses déplacements.
- ⑩ Être particulièrement vigilant sur les zones neigeuses ou soumises au verglas.
- ⑩ Munir son véhicule d'équipements spéciaux.
- ⑩ Modérer et adapter sa vitesse aux conditions de circulation.
- ⑩ Éviter de freiner ou de changer de direction trop brutalement.
- Se tenir informé auprès des autorités (site et réseaux sociaux de la préfecture).
- ⑩ Se renseigner sur les conditions de circulation (Bison Futé : www.bison-fute.gouv.fr) et sur l'évolution des conditions météorologiques (www.meteofrance.fr) avant tout déplacement.